## Construction individuelle

Par pmiesch
Bonjour,
les 95% de la construction sont payés depuis fin Novembre. le constructeur à t'il le droit de ne pas me remettre les clés?
Merci
Modération : formules de politesse
Par Isadore
Bonjour à vous aussi,
Oui s'il a légalement le droit de ne pas le faire, non s'il n'a pas le droit.
Sérieusement, quelle réponse espérez-vous obtenir avec aussi peu de détails ?
Votre amour de la concision vous a même fait oublier les formules de politesse.
Par Nihilscio
Bonjour,
Le transfert de propriété, et donc la remise des clefs, a lieu lors de la réception.
Cependant le refus de remettre les clefs peut se justifier par une créance exigible donnant un droit de suite.
La réception a-t-elle eu lieu ? Avec réserves ? S'il y a retenue de 5 %, le montant correspondant a-t-il été consigné auprès d'un établissement financier ?
Par yapasdequoi
Bonjour, Le contrat précise très certainement que les 5% restant doivent être versés lors de la remise des clés. Pas de paiement = pas de clés. C'est simple!
Par chaber
bonjour
pour la remise des clefs il vous faut provoquer la réception

[url=https://www.homavocats.fr/les-actualites/CCMI-5-pourcents-restant-remise-des-cles.html]https://www.homavocats.fr/les-actualites/CCMI-5-pourcents-restant-remise-des-cles.html[/url]